



Ouverture d'une succession héritiers directs

Par **Massida**, le **04/11/2015** à **14:11**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, ma sœur a contacté le notaire de ma mère pour lui annoncer.

Quel est le délai entre le décès et la convocation des héritiers pour l'ouverture de la succession (biens immobiliers supérieur à 50 000 €) ?

Le notaire doit-il nous convoquer par écrit ou faut-il le relancer ?

Par **cnij**, le **04/11/2015** à **18:43**

Bonjour, c'est à vous de le relancer.

Faites le rapidement : la déclaration de succession doit être déposée dans les 6 mois suivant le décès.

Bien cordialement

<http://www.centre-national-d-informations-juridiques-et-fiscales.fr/>